

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 9 décembre 2011

1. Subvention Conseil Général – Accessibilité :

Dans le cadre du projet de la réhabilitation de la mairie, le Conseil Municipal a l'honneur de solliciter une subvention auprès du Conseil général de Haute-Saône (direction des services techniques et des transports - service bâtiments) au titre des travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le montant des travaux permettant la mise en conformité du bâtiment en terme d'accessibilité représente un budget estimatif de 49 000.00 €. En conséquence, le montant de la subvention sollicitée s'élève à 9 800.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire ou son représentant pour traiter et signer tout document se rapportant à cette affaire.

2. Subvention FIPHFP – Accessibilité :

Dans le même cadre, le Conseil Municipal sollicite également une subvention auprès du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) au titre des travaux de mise en accessibilité de l'environnement professionnel. En conséquence et en fonction des critères de financement de FIPHFP (- de 19 salariés, locaux à usage mixte : public/professionnel) le montant de la subvention sollicitée s'élève à 36 937.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire ou son représentant pour traiter et signer tout document se rapportant à cette affaire.

3. Indemnité Perceptrice :

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition d'indemnité de conseil pour l'année 2011 versée à la perceptrice, à savoir 272,33 € avant précompte des prélèvements sociaux.

4. Travaux forestiers :

La proposition tarifaire de cubage d'environ 35 m³ faite par l'ONF pour un montant de 312,16 € TTC est rejetée par le Conseil Municipal. L'adjoint chargé de la forêt, Georges Dormoy est missionné pour réaliser cette estimation de cubage.

5. Avancement projet de réhabilitation de la mairie :

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

- L'attribution des marchés de travaux pour un montant de 647 309,57 € HT,
- L'avancement des démarches administratives en cours, en vue d'obtenir les subventions,
- Le planning prévisionnel des travaux : ceux-ci débuteront ce lundi 12 décembre par la partie démolitions et terrassements,
- Préalablement, les membres du Conseil participeront aux travaux préparatoires (déménagement, démontage des éléments à récupérer avant le début du chantier,...),

Pendant la durée des travaux, une restriction de circulation sera nécessaire. Un arrêté a été pris en ce sens. Une communication sera organisée en direction des parents d'élèves pour expliquer les changements nécessaires (arrêt du bus sur le parking au lieu de face à la mairie jusqu'à présent).

6. Projet de rénovation du clocher du temple :

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par le Conseil Presbytéral au sujet de la rénovation nécessaire de la couverture du clocher du temple. Il est rappelé que cet édifice est un bien privé, puisque le Conseil d'Etat a statué en ce sens il y a plus de 20 ans. Pour autant, le Conseil Presbytéral n'a pas les ressources nécessaires pour assumer seul l'entretien indispensable de son bien. C'est en ce sens qu'il sollicite la Commune, qui peut éventuellement obtenir des subventions et le remboursement partiel de la TVA pour ce type de travaux.

M. le Maire précise au Conseil que ce projet a retenu toute son attention, s'agissant d'un édifice ancien qui contribue au cachet spécifique de notre village. Il va donc se rapprocher des mairies de Brevilliers et Vyans-le-Val qui ont eu toutes les deux à traiter des projets similaires. Un point d'avancement sera présenté prochainement.

7. Questions diverses :

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : la commune a proposé à la CCPH la candidature, en tant que titulaire d'Estelle Bouché et en tant que suppléant de Jean Spetz.

Cérémonie des vœux : elle aura lieu le dimanche 8 janvier 2012 à 11h00 à la salle de convivialité de Verlans.

Prochain conseil : vendredi 6 janvier 2012 à 20h00.